

# CONSERVATION ET PROPRIÉTÉ : L'EXPÉRIENCE D'UNE ORGANISATION NON-GOUVERNEMENTALE DE PROTECTION DE LA NATURE, LE WWF

Christiane LINET

*Président du WWF-Belgique*

Lorsqu'il m'a été demandé de venir vous parler de la doctrine du WWF à l'égard de la propriété foncière, j'ai été quelque peu embarrassée. Il ne peut y avoir rien de moins doctrinaire qu'un mouvement comme le nôtre qui, depuis 35 ans qu'il existe, a été invité à travailler dans plus de 120 nations placées sous les régimes les plus différents. C'est précisément parce que le WWF — Fonds mondial pour la nature — est universellement reconnu comme rigoureusement neutre au point de vue politique qu'il a pu agir en même temps dans la Russie des Soviétiques et dans l'Espagne franquiste ou qu'il pouvait être en Iran et en Irak pendant que ces deux nations se mitraillaient à qui mieux mieux.

Nous ne choisissons pas les régimes sous lesquels nous travaillons, tout comme un médecin appelé dans une ville frappée par la peste ne subordonne pas son engagement à la façon dont gouverne le prince qui règne sur cette cité. Même si, comme vous, nous avons quelque préférence bien compréhensible pour les régimes où règne la liberté et la justice, nous estimons avoir le devoir de travailler partout. Les tyrans passent, les peuples restent.

J'ai donc contacté Max Falque qui m'a précisé que ce qui intéresserait les participants à ce colloque, c'est plutôt l'expérience que notre mouvement a de la propriété, soit dans ses contacts avec les propriétaires, soit quand il a dû agir dans des contextes où la tenure des eaux et des sols procède de règles tout à fait différentes des nôtres, soit encore notre expérience propre en tant que propriétaire.

## I. — L'EXPÉRIENCE DU WWF EN TANT QUE PROPRIÉTAIRE

En effet, le WWF qui a été fondé en 1961 pour protéger les multiples formes de la vie sauvage, animale et végétale ainsi que les milieux qui sont indispensables à la survie, a opté, pour première démarche, de faire l'acquisition du plus grand nombre possible de biotopes intéressants pour leur diversité biologique.

Nous avons rassemblé des fonds pour acquérir des millions d'hectares et ensuite, pour en assurer la gestion. Nous avons été confrontés avec les problèmes — qui assaillent les propriétaires et que vous connaissez bien : recruter, former et rémunérer du personnel de garde, rembourser les dégâts causés aux voisins, clôturer le cas échéant, contrôler les espèces en surnombre, etc. Il a fallu un assez grand nombre d'années de coexistence pour que les voisins de nos parcs et réserves commencent à comptabiliser non seulement les dégâts qu'ils peuvent subir de son fait, mais aussi les bienfaits que leur apporte sa présence.

Nous avons consacré tous nos soins à nos relations de bons voisinage — en informant les gens sur les effets positifs du voisinage avec un parc. Le maintien d'une zone de forêts ou de marais garantit une meilleure qualité de la nappe phréatique dont l'agriculture et les pâtures limitrophes jouiront. Il favorise aussi une meilleure régulation des cours d'eau, évitant des crues torrentielles en aval, parfois à de très grandes distances.

Pour mémoire rappelons le cas d'école que représentent les activités de déforestation au Népal, sur les pentes de l'Himalaya, dans l'accroissement calamiteux des inondations dans le delta du Ganges, au Bangladesh. En invitant les voisins des parcs et réserves à profiter de certains avantages de ce voisinage, par exemple en créant une réserve de gibier jouxtant le parc ou en permettant, dans le parc même, la récolte de certaines richesses (miel, plantes médicinales, tubercules, champignons, etc.) à certains moments de l'année.

Un des avantages les plus évidents de notre accès à la propriété a été de stimuler des initiatives de conservation de la part des gouvernements et des institutions régionales.

Prenons un exemple français. Une de nos fondateurs — le Dr Luc Hoffmann, président actuel du WWF-France — était propriétaire de quelques milliers d'hectares en Camargue. Lorsqu'il a décidé d'ériger ceux-ci en réserve naturelle intégrale ainsi que d'y aménager une station de recherche scientifique — celle de la Tour du Valat — cette initiative a eu un effet extrêmement stimulant sur les autorités françaises qui, à leur tour, ont créé un parc régional adjacent ainsi qu'une réserve intégrale qui ont une triple vocation : protéger l'environnement, accueillir les visiteurs férus de nature sauvage permettre une exploitation durable du site, dans ses parties non intégralement protégées, par des méthodes traditionnelles respectueuses du milieu.

Cette opération a été répétée dans plusieurs pays, notamment en Espagne, dans le delta du Guadalquivir, un milieu similaire d'ailleurs à la Camargue. En 1964, nous achetions 6 600 hectares de delta au Marquis del Merito. Peu après, le gouvernement espagnol établit une station de recherche scientifique sur le site. Aujourd'hui, par des achats successifs et des dons, sur les 140 000 ha que couvre le delta, 50 000 sont protégés, dont 24 000 par le gouvernement espagnol et 14 000 par des privés.

Dans beaucoup de pays, parfois européens mais le plus souvent non européens, il nous a été nécessaire de choisir une autre démarche. Par exemple, comment pourrait-on protéger le delta intérieur du Niger au Mali, quant aucune forme d'acquisition, telle que nous la concevons, ne pourrait en préserver l'équilibre ? En effet depuis des temps immémoriaux, ce delta est utilisé par trois peuples : des agriculteurs l'occupent à la saison des pluies ; ils sont suivis, quelques mois plus tard, par des pasteurs ; pendant la saison sèche, ce sont des groupes de chasseurs qui viennent s'y approvisionner. Ce cycle est immuable et ne peut fonctionner que si chaque groupe respecte scrupuleusement les droits des deux autres partenaires.

On met là le doigt sur un facteur important : la nécessité, que ce soit dans un régime de propriété classique — à l'occidentale — ou dans d'autres systèmes, de

respecter les règles fortes et contraignantes adoptées par consensus depuis des générations. Nous, conservateurs de la nature, lorsque nous cherchons à protéger des milieux qui n'appartiennent à personne, ni par acte notarié, ni par tradition tels les milieux pélagiques, nous recherchons d'éventuels partenaires responsables ou responsabilisables qui aient à la fois des droits et des devoirs sur un site.

Nous encourageons les gouvernements à élargir leur juridiction sur des eaux territoriales plus étendues et, dans ce vaste commun que sont toutes les mers, nous œuvrons à façonner des outils de mise en ordre. Ainsi, pour assurer la protection des baleines, nous avons travaillé à renforcer l'autorité unique d'un organisme — la Commission baleinière internationale — et ensuite, nous avons pesé de tout notre poids sur elle pour qu'elle adopte des mesures de protection dans le sens que nous souhaitons. Nous avons œuvré aussi à l'établissement d'une zone de réserve intégrale dans l'Antarctique. La frontière d'un si vaste territoire est floue ; il s'agit de la convergence antarctique, cette ligne fluctuante ou les eaux chaudes du nord entrent en contact avec les eaux froides du sud.

Notre expérience de propriétaires nous a aussi appris que la propriété d'une terre ne met pas celle-ci à l'abri de multiples types d'agressions nouvelles liées au mauvais fonctionnement de notre société :

- dans les réserves, même les mieux protégées d'Argentine et du Chili, des mammifères deviennent aveugles parce que l'élargissement du trou dans la couche d'ozone laisse passer trop d'ultraviolets. Pour la même raison, on constate une hécatombe chez les batraciens, animaux à la peau particulièrement délicate.
- des zones protégées de Belarus et de Finlande ont été gravement affectées par les retombées radioactives de l'explosion de Tchernobyl.
- les émissions de polluants d'origine industrielle et celles engendrées par le trafic routier n'épargnent pas les zones protégées.
- il en va de même pour l'emploi d'engrais et désherbants chimiques en agriculture qui percolent dans le sol vers l'aval ou sont charriés par les airs.

Autour de certaines réserves citées tout à l'heure — Camargue ou delta du Guadalquivir — d'autres agressions jouent. En Camargue, l'érection de digues s'oppose au libre jeu du fleuve ; le Rhône ne peut plus créer à son gré des bancs de sable sur lesquels les flamands roses viennent établir leurs nids et nous, conservateurs de la nature, sommes obligés maintenant de construire des bancs artificiels.

En Andalousie, la culture de primeurs sous serres s'est fortement développée par un pompage effréné dans une nappe phréatique qui ne cesse de baisser, entraînant l'aridification des sites d'hivernage des grands migrateurs qui viennent de nos pays nordiques.

## II. — LE WWF ET LA CRÉATION DE PARTENARIATS

Aujourd'hui, le WWF achète moins. Il se concentre surtout sur la création de partenariats pour la gestion durable d'un site gestion dans laquelle certaines formes d'exploitation à des fins économiques peuvent être conciliables avec l'aptitude du milieu à supporter la vie avec le maintien de la diversité biologique.

Nous pensons d'ailleurs qu'aujourd'hui, les activités économiques qui s'entêteraient à aller à l'encontre des besoins écologiques seront, tôt ou tard, condamnées par le marché. Et qu'à l'inverse, ceux qui anticipent dans l'adoption de méthodes

de production ou de gestion compatibles avec le respect de la nature, prennent une longueur d'avance sur la concurrence.

Quand nous avons réclamé l'élimination des chloro-fluo-carbonés, l'industrie de la réfrigération s'est unanimement levée pour protester, assurant qu'il lui était absolument impossible de maintenir la production et l'emploi sans recours aux CFC. Et puis, une petite firme peu connue a timidement mis sur le marché un premier modèle sans CFC, et la morale de l'histoire est très belle : sa gamme de frigos écologiques occupe actuellement une des premières places au palmarès des ventes au niveau mondial. Autre exemple encourageant, celui de la consommation d'essence non additionnée de plomb qui ne cesse de croître.

C'est d'ailleurs avec des formules de partenariat qu'on peut combattre le plus efficacement d'autres dommages que subit actuellement la propriété en général, la vôtre aussi bien que la nôtre. La vie moderne a engendré plusieurs formes d'agression devant lesquelles la propriété se trouve singulièrement démunie :

— La population est très mobile. Elle envahit des propriétés dans des buts parfois innocents, tels que le délassement, mais cela peut avoir des effets fâcheux sur les couvées. Sur des stations de plantes rares, les sites peuvent être souillés par des détritiques. Les risques d'incendie, accidentels ou criminels, se multiplient et d'innombrables actes de vandalisme sont commis, au nom du sport, par les rallyes 4x4, le motocross et même les vélos tous-terrains. La prédation par les braconniers s'intensifie également. On est loin du cliché du pauvre braconnier dissimulant un lièvre sous son manteau. Aujourd'hui, des pillards, isolés ou en bande, évacuent le gibier avec des véhicules motorisés. Dans les parcs nationaux qui nous sont chers, le braconnage se pratique même par hélicoptère. C'est ainsi que dans les réserves russes et nord-américaines, on vient massacrer les ours pour approvisionner des commanditaires chinois !!!

— Une agression moderne à laquelle échappent des organisations sans but lucratif telle que la nôtre ainsi que les propriétaires institutionnels, pénalise lourdement les propriétaires privés qui conservent des domaines boisés gérés d'une façon bénéfique à l'environnement. La taxation inéquitable du patrimoine boisé décourage les forestiers de conserver ou de planter des essences à croissance lente, tels les chênes. Or, cette absence de plus en plus marquée des feuillus à croissance lente dans nos sylves crée un déséquilibre grave qui a des effets tout à fait fâcheux sur la diversité biologique. Si l'on veut revoir des chênes dans nos pays, il faut absolument que le législateur allège les taxes qui frappent la transmission d'un tel patrimoine.

Un mouvement comme le WWF continuera, certes, à créer des parcs et réserves mais, dans la mesure où ces territoires protégés pourraient ne devenir que des îles fragiles battues par le flot insalubre des régions ravagées qui les cerneraient, nous voulons que la nature sorte de sa réserve, au propre comme au figuré, et nous multiplions les initiatives de partenariat avec les milieux concernés.

C'est dans cet esprit que nous avons pris l'initiative d'établir des contrats de rivière qui rassemblent autour d'une même table tous les « utilisateurs » d'un cours d'eau : les bateliers, les industriels, les agriculteurs, les pêcheurs, le secteur du tourisme, les sportifs, les sociétés de distribution d'eau et les conservateurs de la nature. Des intéressés qui ne se rencontraient jamais ou qui n'étaient en présence les uns des autres que dans des situations d'affrontement, sont invités à dialoguer et à trouver, ensemble, des solutions qui puissent restaurer la qualité du milieu tout en accordant une attention équitable aux besoins économiques et sociaux de

chacun. Nous avons mis en route des contrats concernant notamment deux rivières qui arrosent la France : le Rhin et la Meuse.

Nous avons également recherché des partenariats pour régler le problème de la dégradation et de la disparition des forêts dans le monde. C'est dans ce cadre que nous avons lancé un projet de certification des forêts et de labellisation du bois.

\*

\* \*

Notre démarche va exactement en sens inverse de celle adoptée par certains milieux de la conservation, qui proposaient un boycott du bois provenant de forêts mal gérées. Plutôt que de dénoncer les comportements dommageables, nous préférons stimuler et encourager ceux qui sont favorables à l'environnement. Nous estimons qu'en aucun cas, il ne faut acculer un forestier à abandonner les arbres pour faire plutôt de la betterave ou du maïs. Le partenariat dans cette filière bois se développe harmonieusement, et du côté des négociants en bois, on peut même parler d'un accueil enthousiaste.

Nous encourageons aussi les propriétaires — privés ou institutionnels — à former un réseau de réserves libres ou à adhérer à un réseau existant. Dans ces réserves, il n'y a pas d'obligation d'accueillir du public, ni non plus de tout protéger. Le propriétaire s'engage, volontairement, à former un réseau de réserves libres ou à adhérer à un réseau existant. Dans ces réserves, il n'y a pas obligation d'accueillir du public ni non plus de tout protéger. Le propriétaire s'engage à adopter simplement un certain nombre de mesures favorables, par exemple, au maintien de la biodiversité.

Comment ? Cela peut être en s'abstenant de certaines activités agricoles au moment des couvées, en protégeant des dortoirs d'étourneaux, des héronnières ou des donjons de blaireaux. Vous aurez donc compris que pour nous, la propriété n'est pas un système sur lequel nous portons un jugement ; elle n'est en soi, ni bonne ni mauvaise, elle est ce que ceux qui la possèdent en font.

Nous sommes reconnaissants au roi Victor Emmanuel d'Italie qui propriétaire du somptueux domaine de chasse du Gran Paradisio, devenu depuis un parc national, a pu conserver en Europe le superbe bouquetin des Alpes, partout ailleurs disparu. Mais nous sommes résolument opposés à celui qui arguerait de son droit de propriété pour en faire une « licence to kill », un outil de destruction du milieu ou d'appauvrissement de sa richesse biologique.

Parce que si nous, WWF, nous existons, c'est pour garder à la planète ce qui est son caractère unique.

Au sein de l'univers accessible et connu, il n'y a autour de nous que des sphères constituées de rocs, de gaz ou de métaux, seule notre petite planète abrite la vie. Notre mission est de conserver cette vie. C'est pour cela que pour nous, la propriété de la terre, donc d'un milieu vivant, n'est, qu'à un degré mineur, associée à la notion de « droit » dont on hérite : pour nous elle représente avant tout un patrimoine qu'on a le devoir de transmettre à nos descendants.

Nous savons que parler de devoir au moment où il est dans le vent ou « politiquement correct » de ne parler que de droits, représente une gageure, mais nous osons la tenir.

N'agissons pas en héritiers de nos ancêtres mais en ancêtres de nos héritiers, ce sera là ma conclusion.

Christiane LINET